

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 55
N° identifiant 2023-0311

Titre Vœu pour la paix au Proche-Orient reposant sur la demande d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et la reconnaissance par la France d'un État de Palestine

Rapporteur(s) Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.

Membres en exercice 53
Quorum 27

Présents	44	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
----------	----	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	9	<u>Mandants</u> Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Lisa BELLUCO Mme Élodie BONNAFOUS Mme Isabelle CHÉDANEAU Mme Laurence DAURY REIG M. Rafael DOS SANTOS CRUZ M. Vincent GATEL M. Pierre RIGOLLET Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	<u>Mandataires</u> Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Didier DARGÈRE Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. Anthony BROTTIER Mme Hélène PAUMIER Mme Julie FONTAINE M. Maxime PÉDEBOSCQ M. Pierre NÉNEZ Mme Alexandra DUVAL
---------	---	---	---

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54. La 36 est retirée.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Hors commission
------------------------------------	-----------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

Le 7 octobre 2023, le Hamas a déclenché une action terroriste armée dans le sud d'Israël. Des zones militaires et civiles ont été visées par des milliers de roquettes et l'infiltration de commandos. Des centaines de morts sont à déplorer. Plus d'une centaine d'otages israéliens sont retenus par le Hamas. Nous demandons leur libération. Des familles sont endeuillées par la perte d'êtres chers et nous partageons leur peine.

Israël n'a pas tardé à riposter par l'application d'une punition collective contre toute la Bande de Gaza. Les bombardements des quartiers résidentiels et des hôpitaux ont fait ainsi plus de 10 000 morts dont presque la moitié sont des enfants.

Nous condamnons fermement et sans condition l'ensemble de ces crimes qui ne font qu'alourdir le bilan de ce conflit. Nous rappelons qu'aucune guerre ne justifie la mort de civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens.

Cette attaque est un basculement sans précédent depuis les dernières guerres israélo-arabes de 1967 et 1973 qui ont scellé l'occupation israélienne de Gaza.

Pourtant, depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités françaises ayant des partenariats avec des institutions, des villes et des camps palestiniens en Cisjordanie dont Jérusalem-Est, ont alerté à maintes reprises le gouvernement français sur la dégradation politique et humanitaire en Palestine. Une détérioration de la situation qui est due à une occupation et une oppression continue sur la population palestinienne, à un morcellement du territoire causé par une colonisation intensifiée, au blocus inhumain sur la bande de Gaza depuis 2007, aux violences arbitraires à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.

C'est donc une population palestinienne meurtrie, humiliée, spoliée, mais résolument résiliente qui subit quotidiennement les exactions des autorités israéliennes et des colons sur des territoires qu'ils occupent illégalement, selon le droit international.

C'est aussi une population israélienne meurtrie par les attaques et les attentats, asphyxiée par la rhétorique d'un paradigme sécuritaire des gouvernements d'extrême-droite successifs, qui plongent leur société dans une voie sans issue.

Aujourd'hui plus que jamais, l'espoir d'un État palestinien et celui d'une paix juste et durable pour les peuples israélien et palestinien s'éloignent.

La France qui s'est toujours tenue aux côtés du droit international, en s'attachant aux résolutions des Nations Unies, doit dénoncer fermement l'escalade de la violence qui ne date pas du 7 octobre. La France, par la voix de son Président Emmanuel MACRON, doit fermement s'en tenir à sa position historique de soutien à la solution à deux États souverains.

Nous sommes profondément convaincus que c'est par le courage et par l'action politique franche et résolue de la France et de toute la communauté internationale que la paix sera rétablie au Proche-Orient.

Le Conseil municipal de Poitiers demande à l'État français de :

- **concourir à un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza**
 - **œuvrer pour une libération de tous les otages**
 - **réaffirmer le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien**
 - **reconnaître l'État de Palestine sans délai.**
-

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

53
0
0
0

La Maire,
Léonore MONCOND'HUY
Le Secrétaire,
Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE

Adopté

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	9.4	Voeux et motions	